

SOCIÉTÉ D'APPROVISIONNEMENT NORD-AFRICAINE (SANAF), Alger

S.A., 23 février 1920, p. 99 ans.

SOCIÉTÉ D'APPROVISIONNEMENT NORD-AFRICAINE (SANAF)
S.A. frse au capital de 3 MF.
Siège social : Paris, 13-15, rue Taitbout
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 972)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 11 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 30 actions.
MM. DELHAIZE (René)[Nancéienne d'alimentation (SANAL)], r. de la Mothe, Nancy,
présid. ;
FABRE (Paul-Cyprien), cours Pierre-Puget, Marseille ; administrateur délégué ;
GARCIN (Edmond), 4, r. Villegaignon, Alger ;
BARRAL (Louis), à La Tronche (Isère) ;
GENEVAY, 10, r. d'Espagne, Tunis ;
MICAL (Léon), r. St-Charles, Oran ;
GONTARD (Albin)[Docks lyonnais], 10, r. des Marronniers, Lyon ;
HASSEBROUCQ (Ernest), 19 av. des Fleurs, Nice ;
PELLAS (Demo)[dirigeant de rizeries, pdt Marseillaise d'Outre-Mer, Saïgon], 10, cours
Pierre-Puget, Marseille ;
ROUSSELOT (Eugène), 133, r. St-Dizier, Nancy.

N.B. : presque tous siégeant au conseil de la Société anonyme marocaine
d'approvisionnement (SAMA).

COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. AURICOSTE (Joseph), 53, r. Cardinet, Paris

Objet. — L'expl. directe ou indirecte de toutes entreprises ayant trait à la fabrication,
production, transformation, préparation et commerce de tous produits alimentaires, ts
articles d'habillement et de ménage.

Capital social. — 3 MF, en 6.000 act. de 500 fr.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. ; le solde :
15 % au conseil ; 10 % à la disposition du conseil d'adm. p. recevoir telle affectation
qu'il lui plaira et sous déduction de tous prélèvements décidés par l'ass. gén., 75 % aux
act.

Paris. — Modification. — Soc. D'APPROVISIONNEMENT NORD-AFRICAINE, 13 et 15, Taitbout. — Capital réduit de 3.000.000 fr. à 1.500.000 fr. — 20 oct. 1924. — *Gazette du Palais*.

Société d'approvisionnement Nord-Africaine (S.A.N.A.F)
(*Revue générale du froid*, décembre 1924-janvier 1925)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1924 laissent apparaître un déficit de 95.574 francs formant avec le report antérieur, une perte totale de 718.535 francs. Une récente assemblée extraordinaire a décidé de ramener le capital de 3 millions à 1.500.000 francs par la réduction du nominal des actions de 500 à 250 francs, et de le porter à nouveau à 3 millions, par l'émission, au pair, d'actions nouvelles de 250 francs.

SOCIÉTÉ D'APPROVISIONNEMENT NORD-AFRICAINE (SANAF)
S.A. frse au capital de 1,5 MF.
Siège social : Paris, 13-15, rue Taitbout
Siège administratif : Alger, 10, r. Colbert
Registre du commerce : Seine, n° 60.545 — Alger, n° 5.198
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 957)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. DELHAIZE (René), r. de la Mothe, Nancy, présid. ;
CAZALET (Henri), château St-Théodorit, par Quissac (Gard) ;
CHARANTENAY (de), 31, cours du Parc, Dijon ;
GARCIN (Edmond), 7, r. Crevaux, Paris ;
GONTARD (Albin) [Docks lyonnais], 10, r. des Marronniers, Lyon ;
MARTIN (Félix), à Marseille.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

AURICOSTE (Joseph), 10, r. de La-Boétie, Paris ;
PIQUERY (A.), 137, r. de Constantine, Alger.

Capital social. — Originaire : 3 MF ; ramené à 1,5 MF, puis 1 MF et porté à 1,5 par les A.G.E. des 20 octobre 1924, 21 mai et 21 août 1925.

Répartition des bénéf. — 8 % aux act. priv. (non cumulatif). Sur le solde : 8 % brut aux act. anc. réduites ; superdividende réparti également entre toutes les act. anc. et privilégiées, les act. priv. perdant leur priv. et étant assimilées aux act. ord. s'il est distribué pendant trois années consécutives un superdividende à toutes les act.

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

(*Les Archives commerciales de la France*, 2 décembre 1927)

PARIS. — Modification. — Société d'APPROVISIONNEMENT NORD-AFRICAINE, 13 et 15, Taitbout. — La dénomination devient SOC. d'EXPORTATION D'AFRIQUE DU NORD. — 28 oct. 1927. — *Gazette du Palais*.
